

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Mitis, tenue le 8 juin 2022 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli à compter de 19 h 30, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Jennifer Laflamme	Padoue
	Nancy Banville	Price
	Micheline Barriault	Sainte-Luce
MM.	Bruno Paradis	Price
	Marc-André Larrivée	Grand-Métis
	Jean-Pierre Pelletier	Métis-sur-Mer
	Jimmy Valcourt	Sainte-Angèle-de-Méridi
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne-D'Arc
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Pascal Rioux	Saint-Donat
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Maxime Richard Dubé	Saint-Octave-de-Métis

EST ABSENT :

M. Simon Yvan Caron La Rédemption

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Martin Normand, directeur général adjoint et Mme Judith Garon, directrice finances et administration.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

Mme Annick Marquis de Mitis en Affaires et M. Francis Chouinard d'Accès Réseau Crédit viennent faire une présentation aux membres du Conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 22-06-114

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2022
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Correspondance
5. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. Dépôt bilans annuels demandes à portée collective
7. Recommandations du comité multiressources pour TPI
8. Rapport de la Commission d'aménagement

C. ADMINISTRATION

9. Centre administratif de la MRC
 - 9.1 Taxes municipales du centre administratif
10. États financiers :
 - 10.1 Présentation des états financiers MRC
 - 10.2 Revenus reportés éoliens (EDF)
11. Rapport du préfet
12. Rapport des différents comités
13. Demandes de dons et commandites
14. ZEC BSL – demande d'appui financier
15. Demande de changement de nom de comté provincial pour inclure La Mitis
16. Représentant TNO – ventes d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
17. Demande de prolongation projet gestion animalière
18. Plan d'intervention 2021-2024-offre de services Aqua Ingenium
19. Directeur général adjoint
20. Achat logiciel archives

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Vente des équipements incendie avec le site d'entraînement
22. Nomination administrateur CAUREQ

E. DIVERS

- a) Sécurité informatique
- b) Avis conformité règlement 2022-1479 Ville de Mont-Joli
- c) Report échéance révision schéma d'aménagement
- d) Nomination inspecteur TNO
- e) Demande pour achat équipements sauvetage nautique
- f) Demande d'appui St-Octave-de-Métis

F. DÉVELOPPEMENT

23. Fonds Régions et ruralité
 - 23.1 Volet 2- Initiatives régionales
 - 23.2 Volet 3 - Signature Innovation
 - 23.3 Volet 4 – Soutien à la vitalisation-Sentiers de vélo de montagne
 - 23.3.1 Octroi d'un contrat pour la mise à niveau des sentiers existants
 - 23.4 Filière noisettes
 - 23.5 Marché public de La Mitis
24. Mitis en Affaires
 - 24.1 Présentation du rapport annuel
 - 24.2 Partenariat avec Réseau Accès Crédit

G. PROJETS ÉOLIENS

25. Projet éolien Lac Alfred
 - 25.1 Suivi
26. Projet éolien La Mitis
 - 26.1 Suivi

27. Projet éolien Bas-Saint-Laurent
27.1 Suivi

H. HYGIÈNE DU MILIEU

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 11 mai 2022

3.1 Adoption

C.M. 22-06-115

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2022, en apportant une correction d'orthographe à la résolution 22-05-101.

3.2 Suivi

M. Martin Normand fait le suivi du procès-verbal du 11 mai 2022.

4. Correspondance

M. Martin Normand présente la correspondance du mois.

5. Première période de questions

Il n'y a pas de questions.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. Dépôt bilans annuels demandes à portée collective

M. Martin Normand dépose les bilans annuels 2020 et 2021 des demandes à portée collective, préparés par M. Gabriel Dumont et tel qu'exigé par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec et la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

7. Recommandations du comité multiressources pour TPI

C.M. 22-06-116

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par Mme Jennifer Laflamme et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de La Mitis adhère aux recommandations du comité multiressource et autorise pour la saison 2022 les éléments suivants :

1. La reconduction pour la saison 2022 du Groupement forestier Métis-Neigette à titre d'exécutant des travaux sylvicoles sur

les TPI déléguées à la MRC de La Mitis et autorise le directeur général de la MRC à signer les ententes requises à cette fin.

2. Un financement de 30 000 \$ à partir du fonds TPI de la MRC pour la réalisation de travaux normés sur TPI et de certains travaux non admissibles au financement du programme régulier (PADF). À ce montant s'ajoute une somme de 2358 \$ (5% du budget 2022), laquelle somme sera soustraite du budget 2023 si utilisée en 2022, le tout pour :
 - Le financement des travaux sylvicoles à 100% des coûts réels;
 - L'application du programme de Redéfinition de l'Emploi;
 - Le transport des plants forestiers;
 - Un taux applicable à la voirie;
 - Un taux technique applicable à la mobilisation des bois (coupes totales);
 - L'application de mesures d'atténuation sur les redevances forestières pour les classes sapin et épinette catégorie B similaires à celles appliquées en 2021, celles-ci prenant en compte les prix payés aux usines;
 - Le financement des travaux d'éclaircie précommerciale dans le tremble.
3. Participation du fonds TPI n'excédant pas 5 000 \$ à raison de 250\$ / ha pour les travaux d'amélioration dans les érablières sous permis avec la MRC.

Il est à noter que M. Jean-Pierre Bélanger se retire de la discussion pour éviter une apparence de conflit d'intérêts.

8. Rapport de la Commission d'aménagement

Mme Micheline Barriault informe les élus des travaux en cours à la Commission. La prochaine réunion du comité aura lieu en juin.

C. ADMINISTRATION

9. Centre administratif de la MRC

9.1 Taxes municipales

C.M. 22-06-117

Il est proposé par M. Maxime Richard Dubé, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de 20 000 \$ par année pour la taxe foncière du 1534, boul. Jacques-Cartier, avec une indexation de 2.5 % par année, valide du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031, présentée par la Ville de Mont-Joli.

De plus, il est résolu d'autoriser M. Bruno Paradis, préfet, et M. Martin Normand, directeur général adjoint, à signer ladite entente et tous les documents s'y référant pour et au nom de la MRC de La Mitis.

10. États financiers

10.1 Présentation des états financiers MRC

Mme Judith Garon présente les états financiers non consolidés de la MRC, dont l'adoption se fera à une date ultérieure. Elle explique également les surplus par partie.

10.2 Revenus reportés éoliens (EDF)

Mme Judith Garon présente les revenus reportés éoliens.

11. Rapport du préfet

M. Bruno Paradis fait le suivi des différents comités sur lesquels il siège, entre autres la TREMBSL, le CRD, la FQM et la Régie de l'aéroport.

12. Rapport des différents comités

Il n'y a pas de rapport ce mois-ci.

13. Demandes de dons et commandites

Il n'y a pas de demande de dons et commandites ce mois-ci.

14. ZEC BSL – demande d'appui financier

C.M. 22-06-118

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis est responsable des TNO de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE des investissements d'environ 25 000 \$ sur le réseau routier des TNO la MRC de La Mitis sont réalisés annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne possède pas le personnel pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la ZEC BSL possède l'expertise nécessaire et effectue les travaux à la satisfaction de la MRC depuis de nombreuses années.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 15 000 \$ à la ZEC du Bas-Saint-Laurent pour des travaux de réfection sur le réseau routier des TNO, qui sera déboursé à partir du fonds TNO.

15. Demande de changement de nom de comté provincial pour inclure La Mitis

C.M. 22-06-119

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi électorale*, la Commission de la représentation électorale a la responsabilité d'attribuer un nom à chaque circonscription;

CONSIDÉRANT QUE les noms des circonscriptions électorales s'inscrivent dans la culture et dans l'histoire des populations;

CONSIDÉRANT QU'ils doivent bien représenter les lieux qu'ils désignent et constituer des témoins de la mémoire collective;

CONSIDÉRANT QUE chaque circonscription doit indiquer une communauté naturelle établie en fonction de considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique;

CONSIDÉRANT QUE ces critères incitent la Commission de la représentation électorale à considérer la densité de population; sa croissance; l'accessibilité, la superficie et la configuration de la région; les frontières naturelles du milieu; ainsi que les territoires des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la Commission se dit consciente de l'importance des noms accordés aux circonscriptions électorales;

CONSIDÉRANT QUE les élus et la population de La Mitis souhaitent que leur territoire soit nommé dans le nom de comté provincial qui les représente afin de faire reconnaître leur région.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité d'adresser une demande à la Commission de la représentation électorale de changer le nom de comté de Matane-Matapédia pour Matane-Matapédia-La Mitis afin de faire référence à la réalité du territoire et ainsi contribuer à positionner et faire rayonner la région partout au Québec.

16. Représentant TNO-ventes d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales

C.M. 22-06-120

CONSIDÉRANT que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au 1534, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli, le 9 juin à 10 h 00;

CONSIDÉRANT qu'il y a une propriété mise à l'enchère sur les TNO de La Mitis;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le Conseil.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Marc-André Larrivée et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou, en son absence, le directeur général adjoint, à enchérir, pour et au nom des TNO de La Mitis, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 9 juin 2022 afin de faire l'acquisition des immeubles situés sur son territoire si cela s'avère nécessaire.

17. Demande de prolongation projet gestion animalière

C.M. 22-06-121

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation d'offrir un service de gestion animalière;

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2021, la MRC a adopté une résolution en lien avec une étude de faisabilité permettant de valider la possibilité et la viabilité économique, organisationnelle et technique d'un projet de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution, la MRC de La Mitis autorisait le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et qu'elle s'engageait à assumer un montant de 18 500 \$ déboursé à même les surplus de la partie 1;

CONSIDÉRANT QUE la MRC acceptait également d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC de La Mitis à adresser une demande de prolongation à octobre 2023 pour le dépôt de l'étude de faisabilité d'un service de gestion animale regroupé.

18. Plan d'intervention 2021-2024- offre de services Aqua Ingénium

C.M. 22-06-122

CONSIDÉRANT QU'il faut déterminer ou réviser le réseau routier local de niveaux 1 et 2 prioritaire pour le développement socio-économique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci est subventionné par le MTQ.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Marc-André Larrivée, appuyé par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser Aqua Ingénium à faire l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) 2021-2024 pour la somme de 91 900.00\$, selon leur offre de services de mars 2022.

19. Directeur général adjoint

C.M. 22-06-123

CONSIDÉRANT QU'en date du 30 mai, M. Marcel Moreau est de retour à temps plein à son poste de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le 9 février 2022, le Conseil de la MRC nommait M. Martin Normand au poste de directeur général par intérim jusqu'au retour complet de M. Moreau;

CONSIDÉRANT QUE M. Normand démontre un intérêt pour le poste de directeur général adjoint présentement vacant;

CONSIDÉRANT QUE M. Normand possède l'expertise pour assumer l'ensemble des responsabilités dévolues à ce poste.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Jennifer Laflamme et résolu à l'unanimité d'engager M. Martin Normand à titre de directeur général adjoint, et ce rétroactivement au 30 mai 2022. Les conditions salariales sont établies à l'échelon 9 de la classe salariale du directeur général adjoint.

20. Achat logiciel archives

C.M. 22-06-124

CONSIDÉRANT QUE le logiciel actuel ne sera plus en fonction à partir du 15 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et ses partenaires doivent investir dans l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et ses partenaires ont étudié différentes offres de services avec plusieurs fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et ses partenaires se sont entendus que le logiciel Constellio est celui qui répond le plus aux besoins des trois entités;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle solution permet l'ajout d'autres municipalités selon les besoins;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du logiciel seront acquittés par le Fonds Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE les coûts annuels à partir de 2023 seront répartis entre les partenaires selon le nombre d'utilisateurs.

POUR CES MOTIFS :

Il est recommandé par M. Pascal Rioux, appuyé par Mme Jennifer Laflamme d'autoriser la MRC de La Mitis de procéder à l'achat et à la mise en service de logiciel Constellio pour la gestion documentaire et à autoriser Mme Judith Garon à signer tous documents en rapport avec cette acquisition. Les coûts de cet achat au montant de 29 504.88 \$ seront défrayés à partir du fonds Covid-19.

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Vente des équipements incendie avec le site d'entraînement

C.M. 22-06-125

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité civile et incendie de la MRC a été aboli;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède toujours des équipements qui étaient utilisés par ce département;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demeure responsable de la partie sauvetage nautique et SUMI des interventions sur son territoire et que des ententes existent pour ces services.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bélanger, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente des équipements incendie, sauf ceux pour le sauvetage nautique et les équipements SUMI, qui demeurent la propriété de la MRC.

22. Nomination administrateur CAUREQ

C.M. 22-06-126

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité de nommer M. Georges Deschênes à titre d'administrateur représentant la MRC de La Mitis au sein du conseil d'administration du CAUREQ pour 2 ans.

E. DIVERS

a) Sécurité informatique

C.M. 22-06-127

CONSIDÉRANT QUE le système de sécurité du réseau informatique sera en fin de vie d'ici la fin de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à son remplacement afin de nous assurer de la continuité de la sécurité du réseau;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du logiciel seront acquittés par le Fonds Covid-19.

POUR CES MOTIFS :

Il est recommandé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC de La Mitis de procéder à l'achat et à la mise en service de l'équipement informatique (PALO-Alto) et à autoriser Mme Judith Garon à signer tous documents en rapport avec cette acquisition. Les coûts de cet achat au montant de 31 974.01 \$ seront défrayés à partir du fonds Covid-19.

b) Avis de conformité règlement 2022-1479 Ville de Mont-Joli

C.M. 22-06-128

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de zonage d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le 4 avril 2022 le règlement numéro 2022-1479 modifiant le règlement de Zonage 2009-1210 de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du règlement est de permettre l'usage 6517 – Clinique médicale dans la zone 143 (HBF);

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce règlement s'avère conforme aux objectifs

du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par Mme Jennifer Laflamme et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 2022-1479 modifiant le règlement de Zonage 2009-1210 de la Ville de Mont-Joli.

c) Report échéance révision schéma d'aménagement

C.M. 22-06-129

CONSIDÉRANT les problématiques du département d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE les priorités doivent tout d'abord être de se consacrer aux dossiers courants;

CONSIDÉRANT le manque de ressources humaines pour voir au fonctionnement optimal du département.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité de repousser l'échéancier de la modification au schéma d'aménagement à une date ultérieure.

d) Nomination inspecteur TNO

C.M. 22-06-130

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de tout autre règlement que celle-ci a la responsabilité d'appliquer et qu'elle doit nommer une ou des personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur en urbanisme attitré à la municipalité peut nécessiter son remplacement, par intérim, par un autre inspecteur du service.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité que la MRC de La Mitis désigne les personnes suivantes :

- Jean-Philippe Quimper, inspecteur attitré;
- Michel Lagacé, inspecteur suppléant;
- Sylvain Martineau, inspecteur suppléant;
- Gabriel Dumont, inspecteur suppléant;
- Mélissa Caron, inspectrice suppléante.

Comme inspecteur en urbanisme afin d'assurer l'application des règlements suivant :

- Règlement de zonage n° RÉG289-2016;
- Règlement de lotissement n° RÉG290-2016;
- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction n° RÉG291-2016;
- Règlement de construction n° RÉG292-2016;
- Règlement des permis et certificats n° RÉG293-2016;
- Règlement sur les dérogations mineures n° RÉG294-2016;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° RÉG289-2016;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22);
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2);
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1).

La MRC de La Mitis autorise également ces personnes à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la MRC de La Mitis.

Cette résolution invalide toute autre résolution adoptée en ce sens.

e) Demande pour achat équipements sauvetage nautique

C.M. 22-06-131

CONSIDÉRANT QUE la MRC demeure responsable de la partie sauvetage nautique et SUMI des interventions sur son territoire et que des ententes existent pour ces services.

CONSIDÉRANT QU'une demande lui a été adressée le 3 juin pour acquérir quelques pièces d'équipements supplémentaires manquantes pour habiller convenablement les trois sauveteurs qui se présentent aux appels.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant maximal de 2000 \$ pour l'achat d'équipement pour le sauvetage nautique ainsi que la construction de 5 casiers pour entreposer le matériel.

f) Demande d'appui de Saint-Octave-de-Métis

C.M. 22-06-132

CONSIDÉRANT QUE pour la réfection des rangs 3 Est et Ouest de Saint-Octave-de-Métis, la municipalité a obtenu une confirmation de subvention pour 75 % du montant des travaux, jusqu'à concurrence de 3 412 507 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est sous le coût estimé de 4 550 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} avril 2021, soit 2 jours après la réception de la confirmation de subvention, le programme a fait l'objet d'une modification, ayant pour effet de faire passer la limite d'admissibilité de 75 % à 90 %;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en pourparlers avec le

Ministère du Transport pour préserver le montant octroyé, nonobstant le pourcentage, pour pouvoir fermer le dossier et pouvoir avancer dans les autres projets.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par Mme Jennifer Laflamme et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de la municipalité adressée au ministre des Transports du Québec, à savoir : lui accorder le montant de la subvention accordée par le PAVL volet RIRL sans tenir compte du pourcentage accordé, sans pour autant dépassé le 90% admissible par le programme en date du 1^{er} avril 2021.

F. DÉVELOPPEMENT

23. Fonds Régions et ruralité

23.1 Volet 2 – Initiatives régionales

Voir point 23.4.

23.2 Volet 3 – Signature Innovation

Il n'y a pas de point ce mois-ci.

23.3 Volet 4 – Soutien à la vitalisation-Sentiers de vélo de montagne

23.3.1 Octroi d'un contrat pour la mise à niveau des sentiers existants

C.M. 22-06-133

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a initié un projet de vélo de descente en 2021 sur la partie privée de la montagne du Mont-Comi;

CONSIDÉRANT QUE la réponse des adeptes de cette activité outrepassé largement les attentes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a résolu pour 2022 de poursuivre ses efforts en développant la partie publique de la montagne dont elle assume la gestion foncière et forestière en vertu d'une délégation de gestion convenue avec le gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 144 013 \$ a été confirmée par écrit par le ministère de l'Éducation et que le protocole est à venir;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est engagée en 2022 à investir dans ce projet une somme de 70 000 \$ provenant de fonds dont elle assume la gestion.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil de la MRC de La Mitis autorise le directeur général à signer une entente de gré à gré, pour une somme n'excédant pas 90 000 \$ et prévue au montage financier, avec la compagnie Sentiers de l'Est Inc. pour la mise à niveau des sentiers de vélo existants localisés sur les terres publiques intramunicipales localisées à St-Gabriel.

23.4 Filière noisette

C.M. 22-06-134

CONSIDÉRANT QUE le développement des filières des produits forestiers non ligneux a été identifié parmi les priorités du PDZA de La Mitis et de l'ensemble des autres MRC du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Comité filières PFNL et cultures innovantes du Bas-Saint-Laurent est constitué de représentants de tous les territoires de MRC de la région, du MAPAQ, de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, des Saveurs du Bas-Saint-Laurent et de Biopterre;

CONSIDÉRANT QUE les potentiels de valorisation de la noisette représentent une opportunité d'affaires intéressante pour notre région et pour les producteurs de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé a pour objectif de poursuivre les efforts de recherche pour assurer le développement de la filière de la noisette au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que le promoteur dépose également pour ledit projet une demande d'aide financière à l'ensemble des MRC et des SADC du Bas-Saint-Laurent et *au Fonds de soutien au développement du secteur bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent du Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent;*

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan stratégique de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la requête cadre avec les priorités identifiées au plan stratégique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la MRC de de La Mitis appuie Biopterre à déposer le projet *Poursuite du développement des régies de culture pour l'essor des filières du noisetier et du genévrier au Fonds de soutien au développement du secteur bioalimentaire du*

Bas-Saint-Laurent du Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent;

- **QUE** la MRC de Mitis confirme un engagement financier de 1000 \$ par an, soit 2000 \$ pour la durée du projet (1^{er} avril 2022 à 31 mars 2024) conditionnel à l'acceptation du projet par le *Fonds de soutien au développement du secteur bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent du Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent;*
- **QUE** le montant de 2000 \$ soit pris à même le fonds Régions et ruralité – volet 2 à partir de l'enveloppe « Initiatives régionales ».

23.5 Marché public de La Mitis

C.M. 22-06-135

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires du PDZA de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les montants demandés sont déjà prévus au budget;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de soutien au développement agroalimentaire régissant les modalités d'attribution;

CONSIDÉRANT QUE les projets proposés sont conformes à cette politique.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter les demandes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
Marché Public de La Mitis	Rénovation de l'installation électrique pour satisfaire à la demande des exposants agroalimentaires. Budget de 5000\$	1500\$	1500\$

24. Mitis en Affaires

24.1 Présentation du rapport annuel

Mme Annick Marquis présente le rapport annuel 2021 de Mitis en Affaires.

24.2 Partenariat avec Réseau Accès Crédit

C.M. 22-06-136

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a été interpellée par le Réseau Accès Crédit afin d'établir un partenariat pour poursuivre son soutien aux entrepreneurs du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut offrir aux entrepreneurs du territoire une diversité d'outils leur permettant de concrétiser leur projet d'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux critères de la Politique d'investissement « Développement La Mitis » pour le volet du fonds régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède les sommes suffisantes dans le fonds éolien pour répondre à la demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Jennifer Laflamme, appuyée par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'investir à même le fonds éolien « Développement La Mitis » un montant de 11 250 \$ par année pour 2022, 2023 et 2024 sous forme de contribution non remboursable et de signer une entente de partenariat régissant les paramètres d'utilisation du fonds. Cette somme devra entre autres, servir à financer les projets du territoire de La Mitis.

G. PROJETS ÉOLIENS

25. Projet éolien Lac Alfred

25.1 Suivi

Il n'y a pas de suivi ce mois-ci.

26. Projet éolien La Mitis

26.1 Suivi

Il n'y a pas de suivi ce mois-ci.

27. Projet éolien Bas-Saint-Laurent

27.1 Suivi

Il n'y a pas de suivi ce mois-ci.

H. HYGIÈNE DU MILIEU

Il n'y a pas de point ce mois-ci.

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen revient sur la question de la vente des articles pyrotechniques sur le territoire, sujet abordé en avril dernier. M. Bruno Paradis l'informe que la question doit s'adresser aux municipalités locales, puisque la MRC n'a pas droit de regard sur la réglementation des municipalités.

C.M. 22-06-137

M. Pascal Rioux adresse une motion de félicitations à Mme Judith Garon, directrice des finances et de l'administration, pour son excellent travail.

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 22-06-138

Il est proposé par M. Michel Verrault de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 32.

Bruno Paradis
Préfet

Martin Normand
Directeur général adjoint

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.